Envoyé en préfecture le 28/10/2026
Reçu en préfecture le 28/10/2026
Publié le 28/10/2026
ID : 062-216205559-20261026-DCM261026_04-DE

CM2 2026/013

RÉPUBLIQUE FRANCAISE
DÉPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS – ARRONDISSEMENT DE BETHUNE – CANTON D'AUCHEL

Ville de **MARLES-LES-MINES**

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

SÉANCE DU 26 OCTOBRE 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-six octobre, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la salle d'honneur de l'Hôtel de Ville, en séance ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Mason MOREAU, Maire, en suite de convocation en date du 20 octobre 2026, dont un exemplaire a été affiché à la porte de la mairie, le 20 octobre 2026.

Étaient présents : M. Mason MOREAU, M. Jérémy ROBBE, Mme Stéphanie LEGAY, M. Thierry TURLURE, Mme Aline MOREAU, M. Fabien PAUWELS, Mme Jennifer GREVET, M. Philippe LAISNÉ, Mme Charlotte DESMARETZ, M. Alain GRESSIER, M. José TASSEZ, M. Didier PAILLART, Mme Lœtitia DAUTREMEPUICH, Mme Sylvie VICHERY, M. Pascal DEMOL, Mme Karine POCQUET, M. Wesley GARNIER, M. Fabrice DUBRAY, Mme Marina LONCKE, Mme Jessica FOURCROY, M. Jérôme DELPLACE, Mme Aurélie VANNECKE, Mme Marie BOULOGNE, Mme Annette GOZET, M. COUVILLERS Nicolas, Mme Peggy CUISINIER, M. Pierre PRINGARBE.

Étaient absents représentés : Mme Karine DERUELLE (pouvoir donné à Mme Peggy CUISINIER), M. David URBAIN (pouvoir donné à M. Nicolas COUVILLERS)

Étaient absents non représentés :

Soit : 27 présents, 2 absents (dont 2 pouvoirs), soit 29 votants. Formant la majorité des membres en exercice.

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Philippe LAISNÉ a été désigné par le Conseil Municipal pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, fonctions qu'il a acceptées.

Le procès-verbal de la réunion du 14 septembre 2026 a été adopté sans observation.

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 26.10.26.04. DU 26 OCTOBRE 2026

OBJET : MAJORATIONS D'INDEMNITÉS DE FONCTION AU TITRE DE LA DOTATION DE SOLIDARITÉ URBAINE

Monsieur le Président rappelle que le conseil municipal peut voter des majorations d'indemnités de fonction par rapport à celles votées par le conseil municipal, dès lors que la commune a été attributaire de la dotation de solidarité urbaine (DSU), au cours de l'un au moins des trois exercices précédents.

Monsieur le Président expose que c'est le cas pour la commune et propose donc d'adopter cette majoration des indemnités de fonction pour le maire et les adjoints au maire.

Vu le procès-verbal de l'élection du maire et des huit adjoints en date du 22 mars 2026,

Vu les articles L 2123-20 à L 2123-24-2 et R. 2123-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du conseil municipal n°14.09.26.01, en date du 14 septembre 2026, relative à l'installation de M. Pierre PRINGARBE, en tant que conseiller municipal,

Vu l'arrêté du Maire n°2026-28 portant délégation de fonction à M. Pierre PRINGARBE, en tant que conseiller municipal avec contrôle de légalité en date du 02 octobre 2026,

Vu la délibération N° 26.10.26.01. fixant le montant des indemnités de fonction du maire, des adjoints au maire, des conseillers municipaux délégués,

Vu la délibération N°26.10.26.02 portant sur la majoration d'indemnités de fonction au titre de la Dotation de Solidarité Urbaine,

Vu le courrier en date du 23 septembre 2026 par lequel Madame Aurélie VANNECKE a présenté sa démission de ses seules fonctions d'adjointe au Maire, tout en exprimant sa volonté de conserver son mandat de conseillère municipale ;

Vu la notification d'acceptation du Préfet en date du 14 octobre 2026 prenant acte de sa démission d'adjointe et de sa volonté de rester conseillère municipale ;

Vu l'arrêté du Maire n°2026-29 portant délégation de fonction à Mme Aurélie VANNECKE, en tant que conseillère municipale avec contrôle de légalité en date du 20 octobre 2026,

Ref. 201503 Berger-Levrault (1012)

Envoyé en préfecture le 28/10/2026
Reçu en préfecture le 28/10/2026
Publié le 28/10/2026
ID : 062-216205559-20261026-DCM261026_04-DE

Vu la délibération N° 26.10.26.03. fixant le montant des indemnités de fonction du maire, des adjoints au maire, des conseillers municipaux délégués,

Considérant que la commune a été attributaire de la dotation de solidarité urbaine (DSU) au cours de l'un au moins des trois exercices précédents.

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de son Président, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide

L'application de la majoration des indemnités de fonction selon l'article R.212-23 qui autorise la commune à voter des indemnités dans la limite des taux maxima applicables à la strate supérieure. Ce qui nécessite de corréler le montant de la majoration à celui de l'indemnité effectivement versées aux élus concernés.

Formule de calcul= $\frac{\text{taux maximal de la strate supérieure X taux voté}}{\text{Taux maximal de la strate}}$

Fixe

L'indemnité du maire à 67.60 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique,
L'indemnité des adjoints à 18.41 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique par adjoint,
Le tableau récapitulatif des majorations d'indemnités allouées aux membres du conseil municipal est joint en annexe de la présente délibération.

Dit :

Que les indemnités sont versées mensuellement,
Que les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Le Maire, soussigné, certifie que la liste des délibérations examinées lors de la séance du conseil municipal du 26 octobre 2026 a été, le 20 octobre 2026, publiée sur le site internet de la commune et affichée à la Mairie, conformément aux prescriptions de l'article L2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.	**Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits.** **Ont signé les membres présents.** **Pour extrait certifié conforme.** **Certifié exécutoire,** **Marles-les-Mines, le 27 octobre 2026**
Le Maire, **Mason MOREAU**	**Le Maire,** **Mason MOREAU**

MAIRIE DE MARLES-LES-MINES 62540

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 26.10.26.04. DU 26 OCTOBRE 2026

OBJET : MAJORATIONS D'INDEMNITÉS DE FONCTION AU TITRE DE LA DOTATION DE SOLIDARITÉ URBAINE

Envoyé en préfecture le 28/10/2026
Reçu en préfecture le 28/10/2026
Publié le 28/10/2026
ID : 062-216205559-20261026-DCM261026_04-DE

Conseil municipal du 26 OCTOBRE 2026

Annexe récapitulant les majorations d'indemnités allouées aux membres du conseil municipal

Membres du conseil municipal	Fonction	Taux majoré
M. Mason MOREAU	Maire	67.60%
M. Jérémy ROBBE	Premier adjoint au maire	18.41%
Mme Stéphanie LEGAY	Deuxième adjointe au maire	18.41%
M. Thierry TURLURE	Troisième adjoint au maire	18.41%
Mme Aline MOREAU	Quatrième adjointe au maire	18.41%
M. Fabien PAUWELS	Cinquième adjoint au maire	18.41%
Mme Jennifer GREVET	Sixième adjointe au maire	18.41%
M. Philippe LAISNE	Septième adjoint au maire	18.41%
	Huitième adjointe au maire	18.41%
M. Alain GRESSIER	Conseiller municipal délégué	4.43%
M. José TASSEZ	Conseiller municipal délégué	4.43%
M. Didier PAILLART	Conseiller municipal délégué	4.43%
Mme Lœtitia DAUTREMEPUICH	Conseillère municipale déléguée	4.43%
Mme Sylvie VICHERY	Conseillère municipale déléguée	4.43%
M. Pascal DEMOL	Conseiller municipal délégué	4.43%
Mme Karine POCQUET	Conseillère municipale déléguée	4.43%
M. Wesley GARNIER	Conseiller municipal délégué	4.43%
M. Fabrice DUBRAY	Conseiller municipal délégué	4.43%
Mme Marina LONCKE	Conseillère municipale déléguée	4.43%
Mme Charlotte DESMARETZ	Conseillère municipale déléguée	4.43%
Mme Jessica FOURCROY	Conseillère municipale déléguée	4.43%
M. Jérôme DELPLACE	Conseiller municipal délégué	4.43%
Mme Aurélie VANNECKE	Conseillère municipale déléguée	4.43%
Mme Marie BOULOGNE	Conseillère municipale déléguée	4.43%
M. Pierre PRINGARBE	Conseiller municipal délégué	4.43%

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 26.10.26.04. **DU 26 OCTOBRE 2026**

OBJET : MAJORATIONS D'INDEMNITÉS DE FONCTION AU TITRE DE LA DOTATION DE SOLIDARITÉ URBAINE

Ref. 201503 Berger-Levrault (1012)

Envoyé en préfecture le 28/10/2026
Reçu en préfecture le 28/10/2026
Publié le 28/10/2026
ID : 062-216205559-20261026-DCM261026_04-DE